

L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR-SUR-MER

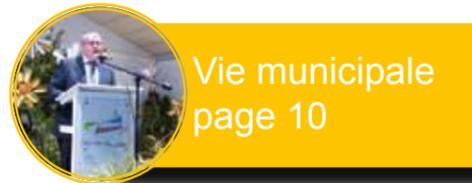
Bonne Année 2019



PLACE DES 3 ALEXANDRE - LES HALLES ILLUMINÉES POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



Janvier - Mars 2019 - Numéro 152



L'Aluette
Magazine trimestriel
Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire
Tirage : 2450
Impression : Imprimerie du Marais
Photothèque : Services municipaux, E. Marcq,
C. Malard, images Freepik.com
et diverses associations
Mairie de Beauvoir sur Mer :
Place de l'Hôtel de Ville - BP 46
85230 Beauvoir sur Mer
Tél : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56
site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Le Maire
Jean-Yves BILLON



Belvérières, Belvérisins,

L'année 2018 vient de se terminer. Avec le budget limité suite aux restrictions financières de l'Etat, nous avons, néanmoins, réalisé différents investissements.

Tout d'abord, l'aménagement de la Rue du Groupe Scolaire permet un accès sécurisé des enfants au restaurant scolaire, et un cheminement piéton protégé pour les élèves venant par leurs propres moyens à l'école du Gois.

Le réseau d'assainissement sur la dernière partie du Chemin du Puits Neuf a été finalisé avec la création de trottoirs pour favoriser les liaisons douces.

Autre chantier important, celui de l'amélioration énergétique et phonique de notre salle polyvalente. Les travaux sont désormais achevés et donnent entière satisfaction aux usagers.

Pour compléter les services municipaux, Pascal YNESTA a été recruté en remplacement de notre 2^{ème} policier municipal qui a souhaité intégrer un service de police municipale plus important.

Le projet de logements mixtes Rue des Écoles sera finalisé courant 2019. Il comprendra 26 logements, dont 9 locatifs sociaux, 5 logements à destination des seniors et 12 lots en accession, libres de constructeurs. La maison, située sur une des parcelles, sera démolie en début d'année, j'espère un commencement de travaux d'aménagement à l'automne 2019.

Les bâtiments associatifs « La Rose des Vents » devraient faire l'objet, en 2019, d'une 2^{ème} phase de travaux de rénovation pour remplacer la toiture. Le changement de certaines ouvertures en bois sera également réalisé si les crédits le permettent.

Au cours du 1^{er} trimestre, la 4^{ème} édition de la Fête du Jeu aura lieu le 3 février 2019 et le 4^{ème} Bike & Run, inscrit au niveau régional, est prévu le 24 mars 2019. Je vous y attends nombreux !

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse Année 2019 ainsi qu'une très bonne santé. Pleine réussite dans vos projets professionnels, associatifs et personnels !

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 10 septembre 2018

Lotissement de l'Ogien – Participation pour le financement de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les acquéreurs des lots dans le lotissement de l'Ogien, sis Chemin de la Chèvre, ont versé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à l'aménageur du lotissement, la Sarl FLOBER.

Dans un courrier daté du 12 juillet 2018, cette dernière désigne les acquéreurs concernés et le montant versé à la société par chacun d'entre eux au titre de la PFAC, et s'engage à renoncer à la prescription extinctive et à reverser l'intégralité des sommes ainsi perçues à la commune, soit 10.800 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de la Sarl FLOBER, telle qu'énoncée ci-dessus.

Participation pour le financement de l'assainissement collectif – Délibération n° 76/2018 – Retrait partiel et modification

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Code de la santé publique ne permet pas d'exonérer les propriétaires de constructions existantes réalisant des travaux d'extension ou de réaménagement générant des eaux usées supplémentaires de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) comme suit :

Constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement	1400 € par logement
Constructions existantes, lorsque les travaux d'extension ou d'aménagement d'une partie d'immeuble génèrent des eaux usées supplémentaires	200 € par logement
Constructions existantes, en cas de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées	700 € par logement

Association Les Amis de la Santé du Maine et Loire – Subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de l'Association les Amis de la Santé du Maine et Loire, dont le siège social est situé à Chemillé en Anjou (49).

Cette association œuvre sur la commune auprès des malades de l'alcool et de leurs familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association Les Amis de la Santé du Maine et Loire.

SyDEV – Opération de signalisation lumineuse Rue du 11 Novembre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'installation d'un panneau indicateur de vitesse Rue du 11 Novembre, il convient d'approuver la convention n°2018.ECL.0767 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, établissant une participation financière de la commune à hauteur de 2.064 € pour un montant total de travaux de 3.538,00 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention n°2018.ECL.0767 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, établissant une participation financière de la commune à hauteur de 2.064 € pour un montant total de travaux de 3.538 €.

VOTE : OUI : 21 NON : 3

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la famille THIBAUD à l'occasion du décès de Charles THIBAUD.
- de la famille CHARTIER à l'occasion du décès de Gaby CHARTIER.

Bénédiction de la Croix Notre Dame du Pé

M. le Maire informe que Les Amis de l'Isle de la Crosnière, de la Noure, du Gois et de ses abords organisent une bénédiction de la Croix au cimetière de la Crosnière le 29 septembre 2018.

Visite guidée 3^{ème} Fleur

M. le Maire rappelle la visite des liaisons douces, des parcs et des aménagements paysagers de la commune du 15 septembre dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Élections Européennes

M. le Maire rappelle la date des prochaines Élections Européennes qui auront lieu le 26 mai 2019.

Salle Polyvalente

M. le Maire informe que les travaux avancent. La réception est espérée pour la fin octobre. Le montant des travaux s'élève à 244.000 € HT.

Cibles du Tir à l'arc

M. le Maire informe que les Archers du Pays du Gois ont réalisé de nouvelles cibles avec le matériel fourni par la commune.

Forum des associations

Sophie BRIEE informe que le Forum des associations s'est bien passé, cela a permis aux personnes de s'inscrire aux associations de leur choix. Le retour est globalement très positif.

Passage piéton 3 D Rue des Écoles

Marianick TULET demande si le passage piéton 3 D a eu un impact positif.

M. le Maire répond qu'il n'est pas évident de mesurer l'impact ; c'est sûr qu'un passage piéton fait ralentir.

Entretien des chemins

Michel BAUD demande si le chemin du Timbre sera goudronné car celui de la Mussellerie est goudronné.

Stéphane DELAPRE demande à goudronner le chemin le long de l'évier de Sallertaine, rive nord, qui est en mauvais état. Il faudrait 10 mètres de goudronnage ou d'enrobé pour que cela ne bouge plus.

Denis TESSON fait remarquer qu'à Saint Gervais les chemins ne sont goudronnés que sur la bande de roulement. Pourquoi pas sur Beauvoir Sur Mer ? Cela à l'avantage d'être plus perméable.

Camping-car

Stéphane DELAPRE demande si c'est possible d'interdire le passage des camping-car dans le centre bourg comme les caravanes.

M. le Maire répond qu'il faudra préalablement consulter les commerçants.

Skate Park

Sandrine POUTHE demande ce qu'il en est du Skate Park
M. le Maire répond qu'un contact a été pris avec la ville de Challans pour acheter leur ancien Skate Park, mais il est en trop mauvais état.

M. le Maire recherche des solutions pour installer d'autres modules de Skate Park.

Sandrine POUTHE demande au moins un sol correct et des paniers de basket corrects.

Salle polyvalente décorée pour les fêtes de fin d'année après les travaux de rénovation 2018

Extraits de la séance du 16 octobre 2018

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018

Monsieur Jean-François PILLET souligne que M. DELAPRE Stéphane demandait à ce que les camping-cars circulent dans le même sens de circulation que les poids lourds et les caravanes et non qu'ils soient interdits.

SAUR – Service public de l'assainissement collectif des eaux usées - Rapport annuel d'activité 2017 du délégataire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en tant que délégataire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, la société SAUR établit chaque année un rapport d'activité dont l'assemblée doit prendre acte.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les principales données du rapport de l'organisme privé pour l'année 2017, étant précisé que l'intégralité du rapport est consultable en mairie.

Pour 2017, le rapport de la SAUR fait mention de 33.858 mètres linéaires de conduites Eaux Usées (comme en 2016), 2.095 contrats-abonnés (soit 1,10% de plus qu'en 2016) et 168.863 mètres cubes d'eau consommés assujettis à l'assainissement (soit 2,75% de moins qu'en 2016).

Le prix moyen de l'assainissement s'élève à 3,24 € TTC/m³ au 1^{er} Janvier 2018 pour une facture de 120 m³ (comme au 1^{er} Janvier 2017).

Le compte annuel de résultat de l'exploitation fait état de 572.600 € de recettes réalisées (-13 % par rapport à 2016) contre 530.500 € de charges (-17,27 % par rapport à 2016), soit un résultat d'exploitation après impôt s'élevant à 27.700 € (+149,5 % par rapport à 2016).

Comme en 2016, 12 bilans journaliers d'autosurveillance ont été réalisés. 100 % des bilans réalisés sont conformes (comme en 2016).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel d'activité 2017 du délégataire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées.



Communauté de communes Challans Gois Communauté – Service public de l'assainissement non collectif des eaux usées – Rapport sur le prix et la qualité du service 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Challans Gois Communauté a en charge le service public de l'assainissement non collectif sur le territoire intercommunal.

A ce titre, elle a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif en 2017 qu'elle a transmis à ses communes membres, lesquelles sont invitées à en prendre acte et à formuler leurs observations. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2017 de Challans Gois Communauté relatif au service public de l'assainissement non collectif, et rappelle que ce document peut également être consulté en mairie.

En guise de note liminaire, en plus des précisions mentionnées dans le premier paragraphe de la présente délibération, Monsieur le Maire informe l'assemblée des éléments suivants :

Installations < à 20 Equivalents Habitants	
Tarif du contrôle de conception des installations neuves et/ou réhabilitées en €	60 €
Tarif du contrôle de réalisation des installations neuves et/ou réhabilitées	110 €
Tarif du contrôle diagnostique (1 ^{er} contrôle)	90 €
Tarif du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes en €	90 €
Tarifs du contrôle dans le cadre d'une vente	110 €
Installations > à 20 Equivalents Habitants	
Tarif du contrôle de conception des installations neuves et/ou réhabilitées en €	120 €
Tarif du contrôle de réalisation des installations neuves et/ou réhabilitées	220 €
Tarif du contrôle diagnostique (1 ^{er} contrôle)	180 €
Tarif du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes en €	180 €
Tarifs du contrôle dans le cadre d'une vente	220 €

Monsieur le Maire précise que ces tarifs ont été fixés par délibération du conseil communautaire de Challans Gois Communauté prise en janvier 2017 et qu'ils n'ont pas évolué depuis 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif des eaux usées établi par la communauté de communes Challans Gois Communauté pour l'année 2017.

VOTE : OUI : 24 ABSTENTION : 1

Cession d'un tracteur communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder un tracteur communal de type FENDT à Monsieur Marcel COUTELEAU pour un montant de 5.700 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la cession d'un tracteur communal pour un montant de 5.700 € à Monsieur Marcel COUTELEAU
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

SAUR – Fixation de la redevance d'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que SAUR va prochainement procéder à une campagne de facturation de la redevance Assainissement, recouvrée par SAUR au profit de la commune. Dans ce cadre, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage une modification tarifaire à partir du 1^{er} Janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°82/2016 en date du 10 octobre 2016, le conseil municipal avait fixé le tarif de la redevance Assainissement tel que suit :

- Part abonnement : 70,00 €
- Part au m³ assujetti : 1,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de la redevance Assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2019 tels que cités ci-dessus :

- Part abonnement : 70,00 €
- Part au m³ assujetti : 0,90 €

Procès-verbal de constat de mise à disposition des équipements communaux des parcs d'activités du Clos Saint-Antoine et du Dain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. L. 5214-16 du CGCT) dispose que la communauté de communes, à partir du 1^{er} Janvier 2017, exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence : action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Dans le cadre du transfert de cette compétence et conformément aux articles L. 1321-1 et L. 1321-2 du CGCT, s'applique le principe de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées. Dans les conditions exposées à ces mêmes articles, doit être établi pour chaque transfert un procès-verbal de constat de mise à disposition des équipements publics.

Pour rappel et suivant une délibération du Conseil Communautaire du 19 juillet 2017 et la délibération n° 70/2017 du Conseil Municipal du 4 septembre 2017, seuls les terrains cessibles des zones d'activités communales avaient fait l'objet d'un transfert en pleine propriété ; la dérogation au principe de mise à disposition étant en effet indispensable lorsque les biens ont vocation à être revendus à des tiers.

En conséquence, pour que la Communauté de Communes puisse librement exercer ses missions d'entretien et de gestion des zones d'activités, aménagées dans le passé par les communes, ces dernières doivent naturellement lui mettre à disposition les équipements. Cette mise à disposition doit être constatée contradictoirement par Procès-Verbal établi entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente pour la gestion des Zones d'Activités et ceux de la collectivité bénéficiaire.

Les équipements mis à disposition sont :

- la voirie et les aménagements associés : trottoirs, panneaux, éléments de mobilier urbain, portail,...
- les réseaux et les équipements associés : avaloirs, poste de relèvement, candélabres, coffrets et chambres de tirage, réserves incendie,...
- les espaces paysagers y compris : haies, bassins d'orage et ouvrages, clôtures,...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal à conclure avec "Challans Gois Communauté" pour la mise à disposition gratuite au profit de cette dernière des biens meubles et immeubles des parcs d'activités du Clos Saint-Antoine et du Dain nécessaires à l'exercice de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités", transférée aux communautés de communes depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Convention de gestion d'équipements de parcs d'activités avec Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. L. 5214-16 du CGCT) dispose que la communauté de communes, à partir du 1^{er} Janvier 2017, exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Par une délibération du 27 avril 2017, la Communauté de Communes a décidé du rachat des terrains cessibles du Parc d'activités de la Joséphine à Saint Christophe du Ligneron.

Par une délibération du 19 juillet 2017, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir les terrains cessibles des Parcs d'activités :

- du "Clos Saint Antoine" et du "Dain" à Beauvoir sur Mer ;
- de la "Bloire", des tranches 2, 3, et 4 du Parc Tertiaire du "Pôle Activ'Océan" à Challans ;
- de la "Voltaire Sud" et des "Terres Noires" à La Garnache ;
- du "Plessy" à Saint Urbain.

Par une délibération du 27 septembre 2018, la Communauté de Communes a approuvé les Procès-Verbaux de constat de mise à disposition, au profit de la Communauté de Communes, des équipements publics communaux des Parcs d'activités acquis en 2017, à savoir le Clos Saint-Antoine, le Dain, les tranches 2, 3, et 4 du Parc Tertiaire du Pôle Activ'Océan, la Voltaire Sud, les Terres Noires, le Plessy et la Joséphine.

La Communauté de Communes "Challans Gois Communauté" ne dispose pas des moyens humains et matériels suffisants pour assurer l'entretien de l'ensemble des parcs d'activités sur son territoire, tandis que les communes conservent les moyens nécessaires à l'entretien des voiries et espaces verts sur le reste de leur périmètre.

Le Bureau Communautaire du 31 mai 2018 a proposé de confier aux communes l'entretien des parcs d'activités.

La Commission Locale des Charges Transférées du 7 juin 2018 a proposé que les tarifs de prestations d'entretien réalisées sur les parcs d'activités par les communes soient alignés sur ceux retenus pour déterminer la diminution des attributions de compensations aux communes dans le rapport CLECT du 12 juillet 2017.

En application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Communauté de Communes peut confier par convention la gestion de certains équipements relevant de ses attributions à la commune, sans que cela entraîne un transfert de compétence, mais simplement une délégation de gestion des équipements en cause.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de gestion d'équipements de parcs d'activités avec Challans Gois Communauté.

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé le 17 octobre 2014 une convention de maîtrise foncière avec l'EPF de la Vendée, en vue de réaliser des programmes de logements (notamment pour personnes âgées).

La convention nécessite cependant d'être modifiée, ou complétée, sur les points suivants :

- Engagement financier de l'EPF de la Vendée,
- La durée de la convention,
- La définition du projet et des éléments de programmes,
- La minoration foncière,
- Le suivi de l'après-cession.

L'état des dépenses actuelles et prévisionnelles rentrent dans l'enveloppe initialement prévue de 450.000 € HT, cependant il est proposé d'augmenter cette enveloppe de 100.000 € HT (soit 550.000 € HT) afin de sécuriser la phase travaux qui s'engage et de pouvoir couvrir tout aléa. Il est également proposé de prolonger la durée de la convention de deux ans, correspondant au délai nécessaire pour purger les clauses suspensives du compromis (18 mois) et formaliser l'acte de vente.

Par ailleurs, l'étude urbaine et de faisabilité, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF de la Vendée, a été confiée au groupement d'études dont le mandataire est le cabinet d'architectes/urbanistes "Sophie Blanchet" en novembre 2015. Cette étude a permis de définir un projet, et préciser les obligations et prescriptions architecturales, urbaines et environnementales dans le cadre de la consultation d'opérateurs/concepteurs lancée début 2017.

Au terme de cette consultation (à deux tours), l'offre de la Compagnie du Logement a été retenue. Ce choix a été confirmé par une délibération du Conseil municipal de la commune de Beauvoir-sur-Mer, en date du 16 avril 2018. Cependant, le cadre économique fortement bouleversé en 2018, et l'effort demandé par le gouvernement aux bailleurs, notamment par l'application de la Réduction de Loyer de Solidarité, et l'augmentation de la TVA, fragilisent aujourd'hui la capacité de l'opérateur retenu à investir et l'équilibre économique du projet. En effet, l'augmentation de la TVA de 5,5 % à 10 % a engendré un surcoût de 64.000 €. A titre exceptionnel, un montant de 30.000 € HT supplémentaire pourra être pris en charge par l'EPF afin de permettre la sortie du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière conclue le 17 octobre 2014 avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée, tel qu'exposé ci-dessus.

Instruction des demandes d'urbanisme - Nouvelle convention de mise à disposition des agents de Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis 2009 sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Challans.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les communes de l'ancien Pays de Challans (Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais, Saint Urbain) et de l'ancien Pays de Palluau (Apremont, La Chapelle Palluau, Falleron, Grand'Landes, Maché, Palluau, Saint Christophe du Ligneron, Saint Etienne du Bois, Saint Paul Mont Penit) bénéficient également du service.

Suite à la création de Challans Gois Communauté et au départ des communes de l'ancien Pays de Palluau vers le service instructeur de la Communauté de Communes "Vie et Boulogne" au 31 mai 2018, il convient de remettre à jour et harmoniser ces conventions qui régissent les obligations entre la Communauté de Communes et les communes, considérant que les communes inscrites dans le périmètre intercommunal bénéficient d'une prestation gratuite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Marché hebdomadaire – Zone 4 – Modification

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 81/2018 du 23 juillet 2018, elle a créé, dans l'enceinte du marché hebdomadaire, laquelle a, pour ce faire, été étendue, une zone 4 destinée à la vente de poules et de poulets vivants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'ouvrir la zone 4 du marché hebdomadaire à la vente de lapins destinés à la production de denrées alimentaires, et de dindes, dindons, pintades, pigeons, cailles et coqs en vue de leur reproduction, de la production de viande ou d'œufs de consommation ou de la fourniture de gibier de repeuplement ;
- décide de modifier la délibération n° 82/2018 du 23 juillet 2018 fixant les règles applicables à la zone 4, en remplaçant les termes "de poules et de poulets" par les termes "d'animaux vivants".

Protection sociale complémentaire risque "prévoyance" - Adhésion à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités en vue de la passation d'une convention de participation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n°2011-1474 du 8 Novembre 2011 permet aux collectivités territoriales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

En application de l'article 25 alinéa 6 de la loi statutaire du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de la Vendée avait conduit au cours de l'année 2012 une consultation en vue de la passation d'une convention de participation sur le risque "Prévoyance".

Dans ce cadre, la convention a été signée le 3 décembre 2012 avec effet au 1^{er} Janvier 2013. La convention ayant été prorogée d'un an, comme le prévoit son article 1^{er}, le terme de l'engagement du Centre de Gestion est donc fixé au 31 décembre 2019.

Compte-tenu du nombre important de collectivités engagées dans le projet (272), dont la commune de Beauvoir sur Mer, le Centre de Gestion poursuit cette mutualisation et organise une nouvelle consultation avec pour objectif la mise en œuvre d'une nouvelle

convention au 1^{er} Janvier 2020 d'une durée de 6 ans pour le compte des collectivités qui le lui auront demandé.

Cette démarche de mutualisation ne concerne que le risque "prévoyance".

Cela permet par ailleurs de simplifier et de sécuriser la procédure pour la commune, car le Centre de Gestion se chargera de l'ensemble des démarches.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le "risque prévoyance" et de lui donner mandat à cet effet ;
- envisage d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison, d'environ 4 € brut par agent et par mois (base temps complet, montant estimatif). Les modalités de cette participation seront précisées, le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;
- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le Centre de Gestion.

Délibération instituant le temps partiel et ses modalités d'application

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Le temps partiel sur autorisation s'adresse : aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

L'autorisation qui ne peut être inférieure à un mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Le temps partiel de droit pour raisons familiales s'adresse : aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires et aux agents non titulaires à temps complet ou non complet. Pour l'essentiel identique au temps partiel sur autorisation, sous certaines conditions liées à des situations familiales particulières, le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Dans les deux cas, le travail peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Il appartient donc au conseil municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel dans la collectivité et d'en définir les modalités d'application.

En effet, la réglementation fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel mais ne réglemente pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local.

C'est au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, d'instituer, à compter du 1^{er} novembre 2018, le travail à temps partiel pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an de la commune, et d'en fixer les modalités d'application suivantes :

- l'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement des services, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.
- le temps partiel sur autorisation peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel, annuel,
- le temps partiel de droit, pour raisons familiales, peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel, annuel,
- les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées, au cas par cas, entre 50 et 90 % (par multiple de 10%)
- la durée des autorisations est fixée entre 6 mois et un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.
- les demandes devront être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée.
- les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel, en cours de période, pourront intervenir :
 - . A la demande des intéressés dans un délai de deux mois avant la date de modification souhaitée,
 - . A la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifie.
- à l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.
- après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de un an, sauf en cas de temps partiel de droit,
- pendant les périodes de formation professionnelle incompatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel (formation d'adaptation à l'emploi, formation continue, préparation aux concours), l'autorisation de travail à temps partiel des fonctionnaires titulaires sera suspendue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, institue le travail à temps partiel pour l'ensemble des agents de la commune de Beauvoir sur Mer, à compter du 1^{er} novembre 2018 selon les modalités exposées ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements de la famille GRELIER suite au décès de Roger GRELIER.

Commission de contrôle des listes électorales
Pour participer aux travaux de cette commission, Il faut désigner 3 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition ; se proposent :

- Jean-François PILLET
- Laura CHANSON
- Michel BAUD
- Martine BATARD
- Cyril BURGAUD

Marquages jaunes Rue de la Roche

Laura CHANSON demande pourquoi les marquages jaunes sont refaits Rue de la Roche.
Peter ANDRÉ répond que c'est en attendant l'aménagement de la rue.

Trottoirs Rue des Sables

Martine BATARD demande s'il est prévu de réparer les trottoirs de la route de Fromentine.
Les services sont informés pour programmer ces réparations.
M. le Maire rappelle que le stationnement des véhicules sur le trottoir est interdit.

Miroir Rue du Stade

Martine BATARD demande s'il est possible de mettre un miroir sur la rue de la Taillée au carrefour avec la rue du Stade car la haie gêne la visibilité.
M. le Maire rappelle qu'une demande a été faite auprès des propriétaires riverains pour acheter la partie trottoir de la rue de la Taillée. L'un des 3 propriétaires a refusé.
Peter ANDRÉ propose de mettre un STOP sur la rue de la Taillée. A réfléchir !

Inondation

Nicolas BÉHAR se demande ce qu'il existe comme protocole sur la commune en cas d'inondation majeure.
M. le Maire répond qu'un Plan Communal de Sauvegarde est mis en place avec recensement des personnes habitant en zones à risques et possibilité d'alerter la population par SMS ou appels téléphoniques.

Ciné-débat le 16/11/2018 à 20h00

Sandrine POUTHÉ rappelle que la commune organise un ciné-débat le 16 novembre : Projection du film "Demain" puis ensuite un débat avec l'intervention de M. Mathieu LEBRETON, membre du collectif court-circuit, de M. François JOLY des Sartières et de M. Jérôme GRUAULT.

Le thème global est : "Comment consommer autrement"
Remerciements à la fille de Pascal RETUREAU qui a réalisé l'affiche.

Signalisation Rue Saint Nicolas

Danièle ROUSSEAU souhaite savoir qui a demandé la nouvelle signalisation de la rue Saint Nicolas.
M. le Maire répond que ce sont les riverains qui ont demandé des aménagements de sécurité et qu'ils sont temporaires jusqu'à ce qu'il soit réalisé un aménagement global de la rue.

Spectacle musical du Département

Alizée POTIER informe que le Département offrira un spectacle de musique aux écoles de Beauvoir Sur Mer. Le coût de transport sera pris en charge par le Département au Vendéspace et la mairie prendra en charge 2€/enfant de CM1 et CM2.

CME

Alizée POTIER informe l'assemblée que le nouveau CME a été élu le 12 octobre 2018.
La 1^{ère} activité aura lieu le 17 octobre avec l'Outil en Main et la 1^{ère} Assemblée plénière aura lieu le 18 octobre 2018.

Urbanisme du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018

Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables de type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

01/10
COLLIN Michel
7 rue des 4 saisons
Construction d'un abri de jardin

MAURAT Alain
Les Trois Ormeaux
Construction d'un abri de jardin

26/10
RONDEAU Gérard et Bernadette
23 chemin du Puits Neuf
Division en vue de construire

30/10
MICHAUD Florent et BURGAUD Valérie
Le Petit Ménite
Extension d'une habitation existante

06/11
RAIMBAUD Didier et MARTIN Sylvie
8 impasse du Fief Commun
Construction d'une piscine

08/11
BOUE Michel
13 chemin de l'Ormeau
Construction d'une véranda

MOCQUILLON Jonathan
2 chemin du Puits Neuf
Construction d'une piscine

29/11
GENDRON Christine
9 rue des Camélias
Extension d'une maison individuelle

19/12
RETHORE Jean-Henri
6 rue du Printemps
Construction d'un abri de jardin

Permis de construire

11/10
FABBRO Sandrine
2 rue Jean-Claude Mouilleau
Construction d'une maison individuelle

25/10
LAVO Guy, BARREAU Sébastien, FILOUX David, GOURAUD Jimmy, THEISGEN François
Route de la Barre de Monts
Construction de 3 garages à avions

30/10
CORCAUD Hervé
83 avenue des Moulins
Construction d'une annexe à l'habitation et un garage

28/11
COUTON Tony
12 impasse des Bleuets
Construction d'un garage

GENDRON Cathy
1 rue du Printemps
Extension d'une habitation

05/12
GUYON Freddy et MARIE Célia
4 rue du clos St Antoine
Construction d'un garage et d'un cellier

10/12
ROUSSEAU Marcel
Chemin de la Commanderie
Construction de 2 maisons d'habitation

GABORIT Jean-Sébastien et ARTUS Angélique
39A rue du Puits Pineau
Construction d'une maison individuelle

GILLY Franck
33 avenue des Moulins
Construction d'une maison d'habitation

RENAUX Jean-Philippe et Mireille
Rue du Stade Lot 8 Lotiss. "Robard"
Construction d'une maison individuelle

GAUTIER Laurent et Carinne
48t chemin de Chantemerle
Construction d'un garage et préau

GUERIN Yann et Stéphanie
17b chemin du Puits Neuf
Extension d'une habitation

État Civil

Naissance

A la Maternité de Challans

Le 21/10 :
Jade TAILHARDAT DIOUX de Christophe TAILHARDAT et Claire DIOUX

Mariage

Le 10/11 : Jean-Baptiste TUDO et Brigitte GENETAY

Décès

Le 24/09 : Raymonde PASQUIER veuve GIRARD, 90 ans

Le 02/10 : Gérard BURGAUD, 53 ans

Le 03/10 : Sylvie ANDRIEUX, 73 ans

Le 12/10 :
Albertine RICHARD veuve BLANC, 92 ans
René CHASSANITE, 90 ans

Le 17/10 : Martine BARRAUD, 51 ans

Le 22/10 : Jean LUCAS, 68 ans

Le 23/10 : Andrée GROLIER, 104 ans

Le 25/10 : Daniel PINCEMIN, 77 ans

Le 27/10 :
Charlène SARO, 32 ans
Anne-Marie GIRARD veuve CALLARD, 97 ans

Le 28/10 : Marcelle MONNIER veuve GUYON, 93 ans

Le 30/10 :
Nicolle BOISSELIER épouse THÉBAUD, 72 ans
Micheline GUIHOT veuve BRIAND, 92 ans

Le 31/10 : Claude FRONT, 82 ans

Le 01/11 : Aliette BEAUSSOLEIL épouse GUILLET, 95 ans

Le 06/11 :
Micheline PIQUET veuve GODFRIND, 94 ans
France PÉAUD épouse BELET, 74 ans

Le 08/11 : Louis ROBERT, 91 ans

Le 21/11 : Patricia GOUGÉ veuve FILLAUDEAU, 71 ans

Le 15/12 :
Louis FRADET, 95 ans
Reine PÉROCHAUD veuve BARREAU, 95 ans

Le 17/12 : Yvette BEZOU veuve JAN, 93 ans

Le 22/12 : Yvonne THOMAZEAU veuve ROBARD, 92 ans

Le 31/12 : Jean-Claude PELLOQUIN, 66 ans

Voeux du Maire



Discours de Jean-Yves Billon lors de ses vœux à la population le 07 janvier 2019.

Bilan 2018

Au cours de son discours, Jean-Yves Billon, Maire de Beauvoir sur Mer, est revenu sur les projets et réalisations de l'année écoulée avec en premier lieu le **recensement de la population** qui a démontré une stabilité de la population belvédérine. Malgré un budget d'investissement limité, différents projets ont abouti sans faire appel à l'emprunt :

- La **rénovation énergétique de la salle polyvalente**.
- La **réalisation du réseau d'assainissement** sur la dernière partie du **Chemin du Puits Neuf**, avec la création de trottoirs et reprise de voirie.
- L'**aménagement de la Rue du Groupe scolaire** pour sécuriser l'accès au restaurant scolaire et à l'école du Gois pour les enfants venant par leurs propres moyens.
- L'installation d'un nouveau **tatami au dojo** et la pose d'un **sol antidérapant** et absorbant les chocs à la **salle de musculation**.

C'est sous forme d'un conte en ancien français que les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont offert leurs vœux à M. le Maire et à l'assemblée présente.

Défense contre la mer

Il a tenu à faire un point sur les dossiers en cours suivis par Challans Gois Communauté. Il a insisté sur un dossier qui lui tient particulièrement à cœur : la défense contre la mer !

Après 8 ans de négociation avec les services d'État et de nombreuses études, les travaux de renforcement et de rehaussement des digues ont débuté au Sud du Port du Bec. Ce sont près de 1600 mètres de linéaire qui vont être réalisés avec un vannage de sécurité au sud-ouest pour fermer le système d'endiguement et de protection en cas d'alerte météo.

Il se félicite de l'aboutissement de ce dossier qui est primordial pour la protection des habitants de la Route des Ostréiculteurs et du Marais Nord-Ouest de notre commune, ainsi que pour les activités économiques du secteur.

Projets à venir

Quant aux projets 2019, sont envisagés, sans recours à l'emprunt :

- La poursuite de la **mise en accessibilité des bâtiments communaux**.
- La rénovation des sanitaires du stade, de l'école du Gois, de la Pétanque et de Grand'Place.
- L'installation d'un **sanitaire au Parc du Cornoir**.
- La **rénovation de la toiture de la Maison des Associations "La Rose des Vents"**, avec si possible, le remplacement des ouvertures.
- La **poursuite du programme mixte de logements Rue des Écoles** dont la programmation est en cours et devrait aboutir pour un début de travaux à l'automne.
- La **finalisation du projet de travaux de restauration de l'église St Philbert** avec le dépôt du permis de construire.



2018 en quelques chiffres :

- 15 naissances : 8 garçons - 7 filles (25 en 2017)
- 78 décès (66 en 2017)
- 11 mariages (10 en 2017) et 11 PACS
- 33 permis de construire pour des maisons individuelles (29 en 2017)

Une élue décorée

Monique Mandin, adjointe au Maire, s'est vue attribuer la médaille d'honneur "or" pour ses 35 années passées en tant qu'élue municipale à Beauvoir sur Mer.



Jean-Yves Billon félicite Monique Mandin pour toutes ces années de dévouement au service de la commune.



3985
c'est le nombre d'habitants à Beauvoir sur Mer estimé par l'INSEE au 1^{er} Janvier 2019.

La jeunesse se bouge

Le 17^{ème} Conseil Municipal des Enfants vient de sortir des urnes

Le 12 octobre 2018, les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles élémentaires belvérides ont élu ceux qui vont les représenter au Conseil Municipal des Enfants pour les deux années à venir.

Dix-huit candidats de CM1 ont mené campagne et ont présenté leurs idées de projets sur une affiche et même en vidéo pour certains. Le scrutin s'est déroulé dans la salle du conseil municipal de la mairie. Les soixante-huit votants ont pris leur rôle à cœur pour désigner les huit nouveaux élus parmi les candidats. Ils s'ajoutent aux neuf membres déjà élus l'année passée.

« Même si vous n'êtes pas élus, soyez fiers de votre démarche » a souligné Alizée Potier, adjointe à la vie scolaire.

Le nouveau conseil s'est réuni pour sa première assemblée plénière le 18 octobre. Cette première réunion a été l'occasion pour chacun de présenter ses idées parmi lesquelles l'installation de nouveaux équipements de jeux au parc du Cornoir, l'amélioration du Skate-Park, des actions de nettoyage dans la commune, aller à la rencontre des personnes âgées.

Depuis leur élection, ils ont notamment assisté à la cérémonie commémorative du 11 Novembre, distribué des viennoiseries à domicile à l'occasion du Téléthon. Ils ont également construit, avec l'aide précieuse de l'Outil en Main, deux boîtes à livres. L'une sera prochainement installée au parc du Cornoir et l'autre dans le centre-ville. « Une boîte à livres est un mobilier dans lequel chacun dépose un ou plusieurs livres encore en bon état et dont il souhaite se séparer. Aucune contrepartie n'est demandée, libre à chacun de déposer ou récupérer un livre » précise Jean-Yves Billon, Maire de Beauvoir sur Mer.

Le 17^{ème} Conseil Municipal des Enfants élu pour l'année scolaire 2018/2019 est composé comme suit : (en bas de gauche à droite) David Boury, Maëlle Bobeuf, Kérywenn Poulain, Enola Potier, Hélène Pillet, Typhanie Tué, Tessa Dobigny et Nina Béhar. Ces huit jeunes élus de CM1 viennent rejoindre l'équipe déjà en place depuis l'an passé (en haut de gauche à droite) Liam Tirand Fritel, Océane Guittonneau, Naomie Burgaud, Ilan Petigas, Thaïs Guihal, Eloane Foucher, Romane Mathé, Clément Thomazeau (Absent sur la photo : Tayron Heïssat)



Les jeunes conseillers municipaux accompagnés de Jean-Yves Billon, Maire de Beauvoir sur Mer et d'élus adultes lors de leur première Assemblée Plénière qui s'est tenue le 18 octobre 2018.

Les voyageurs de l'OEJ racontent leur aventure

Vingt jeunes de 12 à 17 ans dont sept de Beauvoir sur Mer ont souhaité découvrir Londres. Ils se sont investis plusieurs mois pour préparer ce séjour et mener plusieurs actions d'autofinancement (lavage auto, tombola...). Ils sont partis du 24 au 29 octobre 2018.

Après leur voyage en Angleterre, les vingt jeunes de l'Office Enfance Jeunesse tenaient à faire part de cette expérience à leurs familles, amis et aux élus. Diaporama, questions et anecdotes ont permis un partage spontané. « Comme nous sommes restés entre nous, nous avons peu parlé anglais. D'ailleurs nous conseillons maintenant de mieux potasser l'anglais avant d'aller à Londres », conseille Servane.

Si M&M's World et les studios Harry Potter étaient les lieux de visites privilégiés, « nous avons été séduits par l'architecture de la ville, la propreté des rues, le plaisir de flâner dans les parcs », confie la majorité des jeunes voyageurs qui ont très envie de retourner en Grande-Bretagne. Apparemment, le virus du voyage tient car Rome, Barcelone, Venise, sont aussi des destinations qui ont leurs faveurs.



Visite des studios d'Harry Potter.

Ça s'est passé...

Ciné-débat

A l'initiative d'élus municipaux, la projection du film-documentaire "Demain" suivie d'un échange avec des professionnels locaux, avait pour objectif de sensibiliser le public aux problématiques de notre monde actuel (environnement, consommation, transport,...) mais surtout de proposer des solutions et alternatives qui existent. Cette première soirée a rencontré un franc succès.

16 novembre 2018



Les trois intervenants ont proposé des alternatives en matière de consommation alimentaire et énergétique.

Téléthon 2018

L'ensemble des manifestations locales et les dons ont permis de récolter la somme de 3530 €.

Le 24 novembre dernier, le comité Téléthon de Beauvoir sur Mer a organisé son premier apéro-concert au profit du Téléthon. Si cette soirée a enchanté le public présent, elle n'a malheureusement enregistré qu'une faible fréquentation. Merci à toutes les associations, commerçants, artisans et bénévoles qui se sont mobilisés pour cette nouvelle édition du Téléthon.

24 novembre 2018



Le duo "Vaguement La Jungle" a joué au profit du Téléthon.

Arbre de Noël des écoles

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité a offert un spectacle aux enfants des écoles de la commune. Près de 270 élèves y ont assisté.

20 décembre 2018



Le spectacle "Badolo, Voyageur très spacial" de la cie Hippo Tam Tam aborde les thèmes du respect, de la communication, de l'entraide et de la solidarité, le tout avec beaucoup d'humour.



Malgré un emploi du temps très chargé, le Père-Noël a rendu visite aux enfants à la fin du spectacle ainsi que pendant le repas festif servi au restaurant scolaire ce même jour.

L'équipe de restauration et de service du restaurant scolaire en compagnie du Père-Noël.

Bon à savoir

Bilan 2018 du centre de secours Christian Thibaud

Le centre de secours belvéridien doit, chaque année, faire face à un nombre croissant d'interventions (+6,2% en 2018). En 2018, à Beauvoir sur Mer, il y a eu 236 interventions. Suite à la porte-ouverte du centre en octobre dernier, quatre sapeurs-pompiers volontaires sont venus renforcer les effectifs. A ce jour, le centre compte ainsi vingt-neuf sapeurs-pompiers volontaires.

Cimetière : Nouveaux tarifs des concessions et institution des tarifs pour les cavurnes

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, les tarifs applicables aux concessions funéraires et aux cavurnes* sont les suivants :

- Cavurne et concession 15 ans : 160 €
- Cavurne et concession 30 ans : 300 €
- Cavurne et concession 50 ans : 450 €

*Sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes des défunts, la cavurne est un monument cinéraire. L'urne contenant les cendres du défunt est placée sous terre, il s'agit d'inhumation bien que le corps du défunt ait été crématisé.

Nouveaux horaires et nouveautés jeunesse à la bibliothèque municipale

A compter du 2 février 2019, la bibliothèque municipale ouvrira ses portes les mercredis de 16h30 à 18h et les samedis de 10h à 12h. Les étagères et les bacs de l'espace dédié à l'enfance et à la jeunesse se sont comblés d'une centaine de nouveaux albums, romans et autres livres à découvrir. Pour rappel, l'adhésion pour les moins de 18 ans est gratuite.



Deux nouveaux visages

Un nouveau policier municipal...

Suite au départ du policier municipal Laurent Chauvin, **Pascal Ynesta** (à droite sur la photo) a rejoint Jean-Philippe Chartier au service Police municipale de Beauvoir sur Mer depuis le 3 décembre dernier. Auparavant, il occupait ce même poste sur la commune de La Garnache. Un projet de mutualisation de la police municipale est à l'étude avec les communes de Saint Gervais et Bouin.

Pour rappel, les bureaux de la Police municipale sont situés 2 rue des Écoles dans le bâtiment du Trésor Public.

La Police municipale est joignable au 02.28.17.05.54.



... et une nouvelle conseillère municipale

Roseline Boutolleau a rejoint l'équipe municipale suite à la démission de Maëlle Tendron, pour cause de déménagement. Roseline Boutolleau a déjà été élue municipale de 2004 à 2014.

Nous souhaitons bonne route à Maëlle et sa famille et la bienvenue à Roseline Boutolleau.

Portrait : Un couple belvérois collectionneur de fèves

Boulangier pâtissier à la retraite à Beauvoir sur Mer, Pascal Bourdin collectionne les fèves depuis plus de trente ans avec son épouse Patricia.

Tout le temps qu'il a exercé sa profession, Pascal Bourdin a fabriqué des galettes des rois mais il a également collectionné la petite pièce que l'on y glisse traditionnellement.

C'est dans un meuble appelé "parisien" ou "repose-pâtons" que prennent place près de 4300 fèves disposées par séries sur des réglottes. Des voitures, des monuments de Paris, une série sur le Tour de France,... Classées par genre et par lieu, la collection est impressionnante et chaque pièce se regarde comme une œuvre d'art.

Installé à Beauvoir sur Mer depuis 2014, le couple continue de parcourir les salons de collectionneurs pour dénicher des fèves rares.



Patricia et Pascal Bourdin présentent une partie de leur superbe collection de fèves disposées dans le "repose-pâtons" avec lequel il a travaillé.

Contact de Pascal Bourdin pour les fabophiles : 06.82.18.56.74.



Comment nomme-t-on l'activité qui consiste à collectionner des fèves de galettes des rois ?

C'est la fabophilie

A venir

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Le repas des Aînés organisé par le CCAS aura lieu le jeudi 24 janvier 2019. Les belvérois de 73 ans et plus y sont invités pour partager un moment convivial autour d'un repas animé. Quant aux personnes n'assistant pas au repas, un coffret garni de produits festifs leur est offert.



350 colis ont été distribués durant les fêtes de fin d'année

Fête du Jeu

Après le succès des trois premières éditions, la fête du jeu revient le dimanche 3 février 2019. Cette journée non-stop sera consacrée au jeu de société et ouverte gratuitement à tous publics.

Tout au long de la journée, plusieurs bénévoles des associations "T'as de Beaux Jeux" de Froidfond et "Faites vos jeux 85" de Saint Urbain seront là pour vous guider dans le choix et la présentation des jeux. Chaque visiteur «joueur» pourra trouver son bonheur parmi des dizaines de jeux qu'ils soient d'ambiance, de réflexion, de stratégie ou bien encore de mémoire.

Pour les plus jeunes

La boutique de jeux challandaise "Trop Fastoche" s'est également associée au projet et mettra notamment à disposition des jeux pour le jeune public. Comme en 2018, le Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles (RIAM) de Challans Gois Communauté sera présent et proposera gratuitement des ateliers autour du jeu pour les enfants de moins de 6 ans. Un espace pour les plus petits est également prévu pour que ces derniers puissent s'amuser et colorier.

Pour tous

En plus des nombreux jeux disponibles dans la salle, un espace sera consacré aux jeux en bois géants.

Tombola : De nombreux jeux seront à gagner tout au long de la journée.

Pour celles et ceux qui aiment la compétition, deux **tournois de jeu** seront proposés dans l'après-midi.

Des jeunes de l'Office Enfance Jeunesse tiendront le bar où pâtisseries, friandises, boissons chaudes et froides seront proposées.

Dimanche 03 février
salle polyvalente
à Beauvoir sur Mer de 10h à 19h
Entrée libre

Bar et pâtisseries sur place

Organisée par la mairie
de Beauvoir sur Mer



Fête du Jeu 2018

Challans Gois
Communauté
vous informe

AVC AYEZ LES BONS REFLEXES !

A BEAUVOIR
CONFERENCE PREVENTION SANTE

Animée par Séverine VIAUD IDE Filière AVC
du Centre Hospitalier Départemental de la Vendée



CHALLANS : 26 Février à 20h00 CCI - Maison de l'Éco.
BOUIN : 7 Mars à 19h30 Théâtre de l'Enclos
LA GARNACHE : 19 Mars à 20h00 Salle Jacques Prévert

ars

PRO BTM

Le Sivu Gendarmerie
vous informe

De nouveaux logements
pour les gendarmes

La brigade de gendarmerie de Beauvoir sur Mer ne disposait pas de logements suffisants pour l'ensemble des gendarmes affectés sur le secteur. Le SIVU Gendarmerie a donc fait construire un nouveau logement de type T4 pour y loger un gendarme et sa famille, et deux logements de type "Studio" pour les GAV (gendarmes adjoints volontaires). Ces travaux, d'un montant de 241.282,76 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre) ont été financés par une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 76.294,20 €, par un emprunt de 200.000 €, et par l'auto-financement du SIVU Gendarmerie, constitué des participations des 5 communes membres du SIVU Gendarmerie (Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain et La Barre de Monts). La réception des travaux a eu lieu en décembre 2018.

Bike and Run : les inscriptions sont lancées

L'édition 2018 avait déjà réuni près de 26 athlètes. Bloquez la date du 24 mars, constituez votre binôme et inscrivez-vous dès maintenant à la 4^{ème} édition du Bike & Run du Pays du Gois ! L'épreuve belvéroise sera la dernière étape du Challenge Régional de Bike & Run.

Quatre épreuves sont au programme dont deux sont ouvertes aux enfants dès 6 ans. Les **courses XS de 9 km** et **S de 18 km** (2 boucles), accessibles aux plus de 13 ans, prendront le départ à partir de 15h. Les membres d'associations belvéroises sont invités à constituer un duo pour participer au "**Challenge associatif Christian Thibaud**" (boucle 9 km). Cette année, les sportifs parcourront un circuit aux paysages variés à travers le centre-ville, le bocage et des chemins boisés de Beauvoir sur Mer.

Inscriptions sur place (avec majoration) **ou en amont** sur le site internet de la mairie de Beauvoir sur Mer : www.mairie-beauvoirsurmer.fr.

Dimanche 24 mars 2019
Complexe sportif - Ouverture du secrétariat à partir de 12h30.
Organisé par la municipalité de Beauvoir sur Mer
et mis en place en partenariat avec le comité départemental de triathlon et le vélo club belvérois.



Bienvenue aux nouveaux arrivants

Vous êtes installés à Beauvoir sur Mer depuis moins d'un an ? Ne manquez pas cette soirée d'accueil le vendredi 5 avril 2019. L'an passé, ils étaient près de soixante à avoir participé à la réception des "Nouveaux Arrivants".

La soirée d'accueil des Nouveaux Arrivants est organisée à l'attention de toutes les personnes installées dans la commune depuis moins d'un an.

Déroulement de la soirée

L'intérêt majeur de ce temps fort consiste à présenter aux nouveaux belvérois leur nouvel environnement : les sites naturels, le patrimoine, les associations, les services et les structures de la commune,...

Cette présentation est d'abord proposée par le Maire, Jean-Yves Billon et son Conseil municipal Puis, elle est complétée par un circuit guidé en autocar.

Autour d'une dégustation de produits locaux, cet accueil convivial a pour but de favoriser les échanges. Une pochette contenant des informations pratiques sur la ville et quelques cadeaux de bienvenue seront remis aux nouveaux belvérois.

Pour participer, il suffit de compléter et remettre le bulletin d'inscription ci-dessous.

Rendez-vous le vendredi 5 avril 2019 à 18h, salle du Conseil en Mairie de Beauvoir sur Mer.



Accueil des Nouveaux arrivants : bulletin de participation

Madame Monsieur Prénom : NOM :

Adresse :

Date d'installation à Beauvoir sur Mer :/...../.....

Précédent lieu de résidence (ville, département) :

Tél. : Courriel :

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Signature

À remettre au plus tard le 15 mars au service communication de la Mairie
Hôtel de Ville - B.P. 46 - 85230 BEAUVOIR SUR MER
Réponse possible par mail à : communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

Logement : zoom sur les aides financières

Depuis plusieurs années, la commune accorde des aides financières liées au logement. La communauté de communes et le département peuvent également apporter une aide financière pour des projets d'amélioration de l'habitat ou d'acquisition de logements anciens nécessitant des travaux. Quant à l'État, il peut contribuer aux dépenses liées à la sécurisation des habitations vulnérables.

Le Passeport pour l'accession

o Pour quoi ?

Pour aider les projets d'achat de terrain et de construction des ménages modestes.

o Pour qui ?

Pour les ménages remplissant les conditions suivantes :

- Ne pas dépasser les plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro ;
- Être primo-accédant au sens du Prêt à Taux Zéro ;
- S'engager à construire un logement neuf RT 2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale.

o Combien ?

L'aide versée par la commune est de 2.000 €.

o Comment ?

Contactez l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) qui est en charge de l'instruction des demandes.

ADILE : 02.51.44.78.78



Le programme Eco-Pass

o Pour quoi ?

Pour aider les projets d'acquisition de logements anciens suivis de travaux d'amélioration énergétique.

o Pour qui ?

Pour les ménages remplissant les conditions suivantes :

- Ne pas dépasser les plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro ;
- Logements construits avant le 1^{er} Janvier 1990 en vue de leur occupation à titre de résidence principale ;
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
 - De 25% pour les logements avec une étiquette inférieure ou égale à D ;
 - De 40 % pour les logements avec une étiquette E à sans étiquette ;
 - Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

o Combien ?

3.000 €
(1.500 € du Département + 1.500 € de Challans Gois Communauté)

o Comment ?

Contactez l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) qui est en charge de l'instruction des demandes.

ADILE : 02.51.44.78.78

Les Aides pour l'amélioration de l'habitat

Challans Gois Communauté prolonge jusqu'à fin 2020 son **Opération d'Action Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat** (OPAH).

o Pour quoi ?

Pour aider les travaux de rénovation :
- d'amélioration du confort du logement
- d'amélioration énergétique du logement
- d'adaptation du logement pour bien vieillir chez soi.

o Pour qui ?

Cette opération permet aux propriétaires, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides financières pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie, de maintien à domicile ou de rénovation globale.

o Comment ?

Des permanences-conseil ont lieu un jeudi matin par mois à la mairie de Beauvoir sur Mer, uniquement sur rendez-vous au 02.51.44.95.00 ou par mail : contact.vendee@solihha.fr

Sécurisation des habitations vulnérables

o Pour quoi ?

Pour les travaux de sécurisation des habitations vulnérables au regard du Plan de Prévention des Risques Littoraux (création d'une zone refuge par exemple), l'État peut accorder une aide financière prévue par le Fonds Barnier.

o Pour qui ?

Pour les ménages habitant dans une zone à risques au regard du Plan de Prévention des Risques Littoraux.

o Comment ?

Le dossier de demande d'aide peut être retiré en mairie de Beauvoir sur Mer et doit être remis complété à l'adresse :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau, Risques et Nature / Unité Risques et Gestion de Crise
19 Rue Montesquieu - BP 60827
85021 LA ROCHE SUR YON cedex

Pour toutes questions, contactez l'unité Risque et Gestion de Crise de la DDTM de la Vendée au 02.51.44.33.68 ou par mail :

ddtm-sern-rgc@vendee.gouv.fr

Travaux en bref... et en images

Cadre de vie et sécurité

De nouveaux aménagements paysagers Rue du Gois et Rue de l'Estran, avec création d'un cheminement piéton, ont été créés.

En faveur des associations

Un tatami en vinyle a été installé au dojo.



Un sol antidérapant et absorbant les chocs a été posé dans la **salle de musculation** (Rue des Tamaris).



L'ensemble de ces travaux et aménagements ont été effectués par les agents des services techniques municipaux.

Salle polyvalente : une nouvelle jeunesse

Après le changement de la toiture en 2017, la commune s'est attelée à la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Ces travaux ont consisté en la création d'un sas d'entrée, le remplacement de toutes les ouvertures et l'installation d'une pompe à chaleur. Ce nouveau dispositif permettra une meilleure diffusion et une meilleure répartition de la chaleur.

L'économie attendue sur la consommation énergétique du bâtiment est de l'ordre de 50%.

Ces travaux, d'un montant de 244.470 € HT, ont été subventionnés par le SyDEV à hauteur de 48.694 €, et par la Région Pays de la Loire à hauteur de 16.900 €.

La salle polyvalente a fait dans le même temps l'objet d'un rafraîchissement avec la réfection du plafond, de l'éclairage et de l'ensemble des peintures intérieures et extérieures. Les peintures extérieures ont été réalisées par les services techniques municipaux. Au complexe sportif, ils ont également repeint le local de la pétanque et l'intérieur d'un vestiaire et d'un local technique. Moins visible mais tout aussi nécessaire, un nouveau séparateur de graisses, d'une plus grande capacité, a été installé pour les cuisines de la salle polyvalente.



Mot de la minorité

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur de la commune, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal. Les propos tenus n'engagent que les auteurs et ne représentent pas la position de l'institution municipale. De même, les fautes d'orthographe ou de syntaxe ne font pas l'objet de corrections.

Belvérites, Belvéritins, Artisans, Commerçants, Entrepreneurs, Professionnels de la terre, de la mer, du tourisme mais aussi ouvriers, retraités sans oublier toutes les associations, l'ensemble des élus de l'opposition vous souhaite leurs meilleurs vœux les plus chaleureux, de santé, de joie, de réussite pour vous et vos proches. Que cette année voit le jour à vos multiples attentes de la collectivité belvéritine dans le raisonnable du possible, sachez que nous nous sommes efforcés pendant l'année écoulée de participer aux affaires de la commune. Nous avons pour cela apporté critiques et observations, tenté d'émettre des suggestions en faisant part de certaines inquiétudes concernant les choix et finances. Aussi nous ne sommes pas conviés voire écartés de toutes décisions... ! Église en attente malgré l'état déplorable, résidence senior aucune volonté de la part de la majorité d'avancer, aucun lotissement communal proposé pour nos jeunes, les routes en mauvais état... ! déjà nous préparons les réflexions sur l'élection 2020. Sans réelle volonté de nos élus de la majorité de notre commune part au déclin avec 78 décès contre 15 naissances. Quel avenir... ! si nous ne réagissons pas. EN BON MARAÎCHIN, A NOUVEAU BOUNE ANNAÏE BOUNE SANTAÏE

Sport



Nos jeunes pré-poussins, poussins, benjamins et minimes ont déjà participé aux tournois interclubs de Bellevigny, de Commequiers, de l'Union Judo Littoral Vendée aux Sables d'Olonne et à celui de Montaigu. Ils ont brillamment combattu en obtenant plusieurs places de 1^{er} et 2^{ème}.



Pré-poussins et poussins médaillés au tournoi de Commequiers

ASCB sections Judo et sport du bien être

Les cours ont lieu le mardi de 18h-19h, pour le judo.
Le mercredi 18h-19h15 judo et 19h15-20h15 pour le sport du bien-être
Le vendredi de 17h30-18h30, 18h30-19h45, 19h45-21h30 pour le judo
Vous avez droit à trois cours d'essai.
Réduction à partir du 2^{ème} enfant.

Benjamins :

Loris JEANNEAU a participé à l'animation par équipe au Vendéspace avec le club de Challans et a terminé 7^{ème}. À l'animation individuelle départementale, il s'est classé 3^{ème} (photo ci-dessous).



Le 16 novembre 2018, Mathieu RENARD a participé à "La Marai's Cup" de Challans où il s'est classé 3^{ème}.



Antoine -90 kg et Mathieu -60 kg à "La Marai's Cup" de Challans

Bonne reprise à tous nos jeunes et bonne saison sportive ! Qu'elle leur apporte pleins de bons résultats et de la joie dans la pratique.

Minimes :

Dimitri TESSIER a participé le 11 Novembre 2018 au grand prix à Angers, Non classé.

Cadets :

Antoine CROCHET a participé à la coupe de France espoir à Ceyrat le 21 octobre 2018. Il a terminé 1^{er} de sa poule et perd en 16^{ème} du tableau final. Il a également participé au tournoi loisir "La Marai's Cup" de Challans où il s'est classé 1^{er}. En décembre, il termine à la 7^{ème} place au tournoi labellisé de Nantes.

Sport du bien être (gym du corps)

Cela se déroule dans la salle de judo et peut être pratiqué par les femmes et les hommes de 14 à 99 ans pour le bien-être de son corps. Durant la séance, nous pratiquons quatre exercices différents : le cardio sous forme de jeux, course, parcours ; renforcement musculaire avec ou sans matériel (élastiques, bâton, ballon,...) ; étirement, assouplissement ; relaxation. A chacun son rythme sous une forme adaptée au Pilates. Si vous avez envie de tout cela, venez nous rejoindre le mercredi de 19h15 à 20h15 salle omnisports, salle de judo.

Vous pouvez vous inscrire toute l'année dans toutes les activités, tarif dégressif à partir de janvier.

N'hésitez pas à nous contacter :
BELIN Patrick 06.59.72.71.28
BARRAUD Guylène 06.22.29.07.67

Team Compétitions Écuries Kalypso

Suite au changement de bureau en septembre 2018, l'association grandit de jour en jour.

Après les portes ouvertes de septembre, nous avons participé à un concours à Brem sur Mer fin octobre où presque une vingtaine de cavaliers étaient engagés. La majorité d'entre eux concourait pour la première ou seconde fois et les jeunes cavaliers ont obtenu de très bons résultats.



Tom Mercière, 1er au Concours de Saut d'Obstacles (CSO) 30 cm à Brem sur Mer

Le week-end suivant, ils ont confirmé leur progression lors d'un concours interne organisé aux écuries avec cette fois-ci près de 40 tours engagés. Un record !

A chaque période de vacances scolaires, nous organisons une fête au club avec des baptêmes poneys ouverts à tous, des spectacles réalisés par les membres des écuries, une buvette et un goûter. L'objectif est de permettre à toutes les personnes pour qui "le cheval" est un rêve, de pouvoir en profiter à moindre coût.

La période de Noël aura été un mois festif pour les cavaliers.

Les cours du mercredi et du samedi se poursuivent en parallèle toute l'année. Notre environnement nous permet aussi de proposer des sorties à la plage ou en forêt ainsi que des jeux en tous genres...

Les apprentissages sont à la portée de tous ! N'hésitez pas à nous rejoindre.

Pensez aussi aux cartes cadeaux pour faire plaisir ou venez fêter l'anniversaire de votre enfant auprès des poneys. Ils seront ravis et vous aussi. A très vite.



Appelez Anne-Eva Bourgoïn au 06.78.29.78.75 ou rendez-vous aux écuries Kalypso, Le Corquillet à Beauvoir sur Mer

Culture - Loisirs - environnement

Théâtre "Le Parlange"

Cette année, pour fêter ses dix ans, Le Parlange proposera plusieurs événements :

La reprise de la pièce "La chambre mandarine" que le public avait apprécié en 2014, les 12, 13 et 14 avril à la salle polyvalente.

Une création "Sexe et jalousie" programmée les 19, 20 et 21 avril à la salle polyvalente.

Les deux pièces "L'art d'en rire", présenté par les ados, et "Voyage en absurdie" jouées sous les Halles de Beauvoir sur Mer à 15H et 16H le dimanche 9 juin.



Anim'Show

BEAUVOIR/MER **ANIM'SHOW** **Salle polyvalente**

DINERS SPECTACLE 20 h 00

Prix : 27€

SAMEDI 9 Mars 2019 **VENDREDI 15 Mars 2019** **SAMEDI 16 Mars 2019**

Vente des places à Beauvoir sur Mer, Salle de l'Ardoise Verte

Le samedi 2 février de 8h30 à 13h

O'coeur de la mode

Lou, originaire de la Sarthe, remporte l'écharpe de "1ère dauphine". Chloé, Donia, Julie et Lisa du Maine et Loire se placent respectivement "2ème dauphine", "3ème dauphine", "5ème dauphine" et "prix de la team beauté".

Colline et Carolane de la Mayenne remportent les titres de "4ème dauphine" et "prix de la photogénie". Notre magnifique belvédère Noémie Torres, Miss 15/17 Vendée 2018, remporte l'écharpe du "Prix coup de cœur".

Élection Miss 15/17 Pays de la Loire 2018

L'élection, organisée par l'association belvédère O'coeur de la mode, s'est déroulée le samedi 10 novembre au complexe sportif de Beauvoir sur Mer avec plus de 650 spectateurs.

24 candidates de toute la région Pays de la Loire étaient en concurrence pour le titre régional.

Ranitéa, Miss 15/17 Maine et Loire 2018, a remporté cette élection, elle devient la nouvelle Miss 15/17 Pays de la Loire 2018 et représentera la région lors de la finale Nationale 2018.

Élection Miss 15/17 Pays de la Loire 2018
Les Miss entourent Jean-Yves Billon, Maire de Beauvoir sur Mer.
A gauche, Noémie Torres, belvédère élue Miss 15/17 Vendée 2018.



L'Outil en Main

Depuis la rentrée scolaire de septembre, le conseil municipal des enfants (CME) de Beauvoir sur Mer et l'Outil en Main ont établi un véritable partenariat.

L'Outil en Main

conseils et le savoir-faire de Jeannick Crochet, Jacques Verkest, Christian Robard et Guy Tougeron. Les jeunes élus ont tout d'abord décidé de la forme que prendraient ces boîtes, en ont élaboré les plans, puis ont réalisé leur projet,

conseillés et encadrés par les artisans retraités de l'association locale. Dans la foulée, ils ont profité de l'expérience de Chantal Ouvrard et Annie Morineau pour coudre leurs nouvelles écharpes de conseillers municipaux.

Les jeunes du CME ont tout d'abord souhaité rafraîchir les étagères et les bacs à livres du "coin jeunesse" de la bibliothèque municipale en les peignant. Les professionnels retraités de l'Outil en Main, Alain Artus et Gérard Bruneau, les ont donc accompagnés dans cette réalisation. Parallèlement, les jeunes conseillers municipaux ont émis le souhait de construire eux-mêmes des boîtes à livres qui seraient ensuite disposées dans le centre-ville et le parc du Cornoir de Beauvoir sur Mer. Pour cela, ils se sont appuyés sur les



Ambreline

L'association Ambreline a organisé son marché de Noël les 24 et 25 novembre. Ce dernier s'est déroulé dans le calme et la convivialité. Merci à tous.



Enfance - Jeunesse

École privée Saint Joseph - OGEC La vigilante

L'école Privée Saint Joseph est heureuse de vous présenter le nouveau bureau avec les membres de l'OGEC pour l'année 2018-2019.



Membres du bureau de l'OGEC (de g. à dr.) : Tessier Stéphane (membre), Ricolleau Laurent (vice-président), Pingault Mickaël (membre), Abram Paul (membre), Barbeau Jenny (trésorière adjointe), Barbeau Sylvain (Président), Burgaud Valérie (secrétaire), Hérault Kevin (membre), Billon Christelle (secrétaire adjointe), Jouteau Stéphanie (trésorière). Absents sur la photo : Fritel-Tirand Christine (membre), Groizard Alain (membre) et Perdrieau Michaël (membre).

Projet à venir : peinture des classes.

Quelques dates de manifestations 2019 à retenir

Samedi 23 mars : portes ouvertes à l'école Saint Joseph

Dimanche 7 avril : Vide grenier - Place des 3 Alexandre

Bulletins d'inscription disponibles à l'office du tourisme

Inscriptions par mail à :

contact.ogecvigilante@gmail.com

Dimanche 30 juin : Fête champêtre

Office Enfance Jeunesse

Séjour SKI à Aragnouet dans les Pyrénées (65) pendant les vacances d'hiver, du 10 au 15 février 2019 pour les 12-16 ans : priorité aux jeunes qui ne sont jamais partis à la montagne et voulant découvrir le ski.

Tarif selon votre QF entre 144€ et 336€ - Nombre de places limité à 24, faites vite pour vous inscrire !

FUSION : les deux associations, La Marelle et l'Office intercommunal Enfance Jeunesse, ont décidé de fusionner pour ne former qu'une seule entité associative.

Le vendredi 25 janvier à partir de 19h auront donc lieu les Assemblées Générales extraordinaires de dissolution et constituante. Nous espérons voir nos adhérents, et la population intéressée, nombreux à cette présentation de cette nouvelle création associative, dans nos locaux de Beauvoir sur Mer.

NOUVEAUTÉ : Les Actions Espace de Vie Sociale (EVS) sont tournées vers la solidarité, les animations festives, la prise en compte des parents, des jeunes, des enfants, des familles, des retraités, nous voulons encourager le lien intergénérationnel !

En voici quelques exemples :

En janvier et mars, nous renouvelons nos **sessions d'informatique** pour adultes débutants, par groupe de 8 personnes maxi, chaque vendredi de 9h30 à 11h30. Les thèmes sont : Bien débiter avec mon ordinateur / Gérer et classer mes fichiers sous Windows / Mes recherches sur Internet / Ma relation au courriel (mails).

Si vous avez des demandes spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter afin de former un groupe et pourquoi pas en créer un à Beauvoir sur Mer.

Des actions pour les familles sont mises en place tout au long de l'année, en soirée ou les week-ends, vous êtes nombreux à y participer, et nous vous en remercions :

Jeux m'éclate en partenariat avec la médiathèque de St Gervais (en mars et novembre)

Soirées parlons entre parents (en mars et octobre)

Sortons nos Parents (matches d'handball à Nantes et d'hockey sur glace à la Roche sur Yon) – une sortie s'organise pour un match de football à La Beaujoire en avril...

Sorties Familles (en avril/mai et septembre)

REJOIGNEZ l'équipe de bénévoles déjà en place pour imaginer, préparer et vivre nos prochaines ACTIONS !



Santé - Social - Solidarité

Alcool Assistance

- LIEU D'ACCUEIL
DE BEAUVOIR SUR MER -

Responsable : Loïc PAGOT -
15 Rue du Vigneau -
85160 St Jean de Monts

CONTACT :

Tél : 02.51.59.32.13 / 06.65.39.79.85
mail : loic.pagot@orange.fr

SALLE BORA
"MAISON DES ASSOCIATIONS"
61 Chemin de la chèvre
Beauvoir sur Mer

*RÉUNIONS MENSUELLES

Groupes de Paroles :

1^{er} VENDREDI de chaque mois
à 20H30

Salle "Bora" à Beauvoir sur Mer

*PERMANENCES

à SAINT JEAN DE MONTS :

2^{ème} SAMEDI de chaque mois
"La Passerelle" - 9H30 - 11H30

*PERMANENCES

à BEAUVOIR SUR MER :

3^{ème} VENDREDI de chaque mois -
Salle Bora - 19H00 - 21H00

*Réunions ENTOURAGE :

2^{ème} VENDREDI

tous les 2 mois à 20H30

*SOPHROLOGIE :

Le MARDI à 20H

toutes les 2 semaines
Salle "Bora"

*Réunion BUREAU ZONE

du LITTORAL :

2^{ème} VENDREDI tous les 2 mois
en alternance avec les réunions
ENTOURAGE - 20H - Salle "Bora"



A.D.M.R. de Beauvoir sur Mer

Secrétariat de l'association

2 rue des Écoles

85230 BEAUVOIR SUR MER

Tél : 02 51 49 86 03

Permanences au public : du lundi au samedi de 9h à 12h30

Permanences téléphoniques :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30

du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 13h30 à 16h

L'Association couvre les communes de Beauvoir Sur Mer, La Barre de Monts, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain.



Depuis le 1^{er} Janvier 2017, les services de l'ADMR de Beauvoir sur Mer donnent droit au CREDIT D'IMPOT de 50% POUR TOUS

Nous vous rappelons aussi que L'Aide à Domicile n'est pas que pour les seniors !!

Vous n'êtes pas imposable ?

Nos services donnent droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées. Si vous payez par exemple 2500 euros d'aide à domicile en 2017, l'administration fiscale vous reversera 1250 euros en 2018.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, cette mesure a été généralisée à tous, en particulier aux retraités et aux personnes invalides.

Vous êtes imposable ?

Nos services donnent droit à une réduction d'impôt de 50% des sommes dépensées.

Si le montant de vos impôts est inférieur au montant à déduire, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt. Si vous payez par exemple 2500 euros d'aide à domicile en 2017 et que votre impôt s'élève à 400 euros, l'administration fiscale vous reversera 850 euros en 2018 (2500 : 2 - 400).

Avec une cinquantaine de salariées qui réalisent annuellement plus de 46000 heures auprès de 500 familles, l'ADMR de Beauvoir sur Mer est un acteur majeur de l'aide à domicile sur les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais, La Barre de Monts et Saint Urbain.

Surtout connue pour l'accompagnement des personnes âgées qui représente aujourd'hui 80% de l'activité. L'ADMR propose aussi un **panel de prestations pour tous les publics et toutes les étapes de la vie.**

Le secrétariat de l'ADMR est à votre disposition au 2 rue des Écoles à Beauvoir sur Mer, il recherche une solution pour répondre à vos besoins, vous informe des aides financières possibles, vous conseille ou réalise pour vous les démarches auprès des différents organismes.

Pour nous contacter et suivre notre actualité :

Tél : 02.51.54.83.87

Mail : oej.cantonbeauvoirsurmer@orange.fr

Site internet : beauvoir.wix.com/office_enfance_jeunesse

Facebook : www.facebook.com/oej.beauvoirsurmer

FAVEC 85 (Association Départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins)

C'est un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

L'association départementale a pour but :

- de défendre les droits des personnes en situation de veuvage,
- de les aider dans leurs démarches administratives,
- de les représenter auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer la législation actuellement défavorable.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis.

Des permanences sont assurées sur tous les secteurs de Vendée
Renseignements pour notre secteur :
 TIZON Danielle : 02.44.36.61.70
 RABALLAND Denise : 02.51.68.32.13



FNATH (Accidentés de la vie)

La FNATH organise son assemblée générale le 26 janvier 2019 (salle la Brun'sie), l'occasion pour l'association de dresser un bilan de l'année écoulée et de préparer le repas annuel.

En 2019, ce repas aura lieu le 24 février à la salle polyvalente. Ce repas, ouvert à tous, se déroule en musique et est agrémenté d'une tombola.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Corinne TESSIER au 06.04.16.71.69

Mémoire

Médaille Militaire

La section de la Médaille Militaire de Beauvoir sur Mer recherche un porte-drapeau, âgé de 16 à 70 ans, pour les diverses cérémonies. Prendre attache avec le Président au 02.28.10.00.65.

Il faut compter une vingtaine de sorties par an. Évidemment il faut avoir l'esprit patriotique.

Merci par avance aux postulants.



Professionnel

ACAB (Association des Commerçants et Artisans de Beauvoir sur Mer)

Nouveau bureau

Pour la première fois dans son existence l'ACAB aura une co-présidence. Voici le nouveau bureau depuis le 26 septembre 2018 :

Co-Présidentes :

Sophie MICHEL (Salon Imagin'hair) et Anne BILLET (BBL Menuiserie)

Secrétariat :

Martine BRUINSEL-HOOGSCHAGEN (Au Passage du Gois) et Virginie THARAULT (Vent d'Ailleurs Voyages)

Trésorerie : Benoit DITTENIT (Gois Automobiles) et Jérôme RUAULT (LVS)

Membres du bureau : Olivier PICHON (Super U), Stéphane BURON (restaurant Le Relais du Gois), Thomas PUAUD (Boulangerie Pâtisserie des Halles), Constantin MALARD (journaliste), Jean-François BROSSARD (Les Celliers de Grand Lieu), Amélie HARDOUIN (Hardouin), Marie-Geneviève MENEAU

Le bureau de l'ACAB souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres :

Virginie THARAULT (Vent d'Ailleurs Voyages), Amélie HARDOUIN (Hardouin) et Jérôme RUAULT (LVS)

et remercie les anciens membres du bureau : Valérie JUTEAU, Maëlle TENDRON-MENEAU et Antonin TENDRON pour tout ce qu'ils ont fait pour notre association. On leur souhaite un grand succès dans leurs nouveaux projets.

Le nouveau bureau aimerait connaître vos idées et vos suggestions pour notre association. N'hésitez pas à nous contacter.

ACAB - 8 rue Charles Gallet
 85230 Beauvoir sur Mer
 E-mail acab-secretariat@hotmail.fr
 Site internet
<https://acab-beauvoir-85.com/>
 Facebook
www.facebook.com/acab.beauvoirsummer



De l'essentiel à l'infini

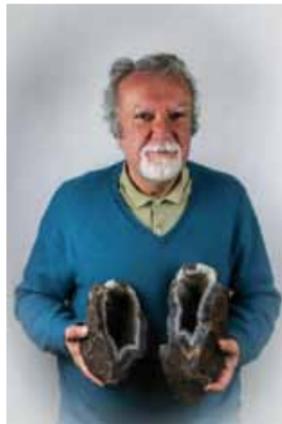
Une journée riche en énergies positives et en émotions !

Le samedi 1^{er} décembre 2018 fut une journée vraiment extraordinaire car, malgré la météo extérieure, de nombreuses personnes se sont déplacées et le soleil était dans tous les cœurs.

L'association organisait ses deux premiers grands événements :

- l'exposition et la conférence par Michel ALMERAS sur le Cœur d'Uruguay en début d'après-midi. L'intervention autour de cette agate incroyable de 130 millions d'années a tenu toute l'assistance en haleine, a suscité l'étonnement et de nombreuses questions.

- en soirée, le concert du duo IMIYUAI, avec Quentin au Hangdrum et Coline à la harpe celtique. Ce merveilleux et harmonieux mariage de sons vibrants, délicats et envoûtants était un voyage hors du temps, une balade elfique qui a fait du bien à tous.



Michel ALMERAS et le Cœur d'Uruguay

Les retours ont été unanimes :
 "De très belles énergies"
 "Que d'émotions, merci !"
 "A refaire avec grand plaisir"
 "Hâte de la sortie de l'EP"
 "Merveilleuse journée avec l'association"
 "Merci d'avoir organisé de tels événements à Beauvoir sur Mer"



La journée s'est terminée avec la grande satisfaction d'avoir apporté tant de belles choses à toutes les personnes qui se sont déplacées, et nous ont fait confiance dans nos choix. MERCI à eux.

Notre gratitude est grande vis-à-vis de Michel ALMERAS et IMIYUAI qui ont bien voulu jouer le jeu malgré la récente création de l'association.

MERCI également à tous les bénévoles pour leur investissement.



Duo Imiyuai en concert à Beauvoir sur Mer

Avis aux associations : Pour diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante : communication@mairie-beauvoirsummer.fr avant le 15/03/2019.

Prochaine parution de l'Aluette le 22/04/2019.

Point d'Accès au Droit

Le Ministère de la Justice a créé dans chaque département un Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) sous la responsabilité du Président du Tribunal de Grande Instance. La mission du CDAD consiste à informer tout citoyen sur des démarches juridiques en créant un maillage départemental de Points d'Accès au droit (PAD).

Un Point d'Accès au Droit a récemment été ouvert à Challans. C'est un service de proximité qui a pour but de faciliter l'accès au droit et au conseil de tous les citoyens en mettant à disposition :

- un **service d'accueil gratuit et confidentiel**,
- l'assistance à la **rédaction** et à la **conclusion d'actes juridiques**,
- une aide pour l'orientation et pour l'information sur **toute question d'ordre juridique**,
- un accès à des **associations spécialisées**,
- un accès à des **modes alternatifs de résolution des conflits**.

Le Point d'accès au droit de Challans assure des **permanences de professionnels, uniquement sur rendez-vous, en mairie de Challans :**

- **Un notaire**, le 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h ;
- **Un avocat** (conseil sur l'engagement d'une procédure devant le tribunal et le mode de défense à adopter), le 1^{er} vendredi du mois de 14h à 17h ;
- **Un écrivain public** (aide à la compréhension et à la rédaction de tous documents personnels ou administratifs), le 3^{ème} lundi du mois de 9 h à 12h ;

- **Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles** (CIDFF). Un juriste vous informe sur vos droits : la famille (*unions, ruptures, autorité parentale, filiation, succession...*), les violences sexistes (*violences conjugales, harcèlement moral et sexiste...*), le travail (*licenciement, démission, congés...*), le 3^{ème} mardi du mois de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h45 ;

- **L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement et l'Énergie** (ADILE 85), le 2^{ème} vendredi du mois de 14 h à 17h et le 4^{ème} mercredi du mois de 10 h à 12h ;

- **France Victimes 85** (association d'aide aux victimes : violence, agression physique ou psychologique, accident de la route, discrimination, dégradation, vol, escroquerie, menaces, attentat, catastrophes naturelles...), le 1^{er} lundi du mois de 14h à 17h45.

**Pour prendre rendez-vous
ligne téléphonique dédiée : 02.51.60.02.10**

**Les permanences se tiennent au service
Vie sociale de la mairie de Challans.**



Rendez-vous

FÉVRIER 2019

Fête du Jeu (4^{ème} édition)

Date : dimanche 03 février - 10h/19h
Lieu : Salle Polyvalente
Organisée par la mairie de Beauvoir s/ Mer (plus d'infos en dernière page)

Repas dansant

Date : samedi 09 février
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par la Société de Chasse

Loto

Date : dimanche 10 février
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par l'ASCB

Don du sang

Date : mercredi 13 février
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par le Don du sang

Repas Couscous

Date : dimanche 17 février
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par l'UNC-Soldats de France

Concours du Cochon

Date : samedi 23 février
Lieu : Boulodrome
Organisé par la Pétanque

Repas dansant

Date : samedi 23 février
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par l'USM Foot

Repas FNATH

Date : dimanche 24 février
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par la Fédération des Accidentés de la Vie
Réservations : 06.04.16.71.69

Conférence d'informations sur les Accidents Vasculaires Cérébraux

Date : jeudi 28 février – 15h30
Lieu : Salle de l'Ardoise Verte
Gratuit sur réservation 02 51 93 56 73
Organisée par Challans Gois Communauté
(voir affiche p.15)

MARS 2019

Concours de belote

Date : samedi 02 mars - 14h
Lieu : Salle polyvalente
Organisé par la Société de Chasse

Dîners Spectacle Anim>Show

Dates : 09, 15 et 16 mars - 20h30
Lieu : Salle Polyvalente
Organisés par Anim>Show

Concert de l'orchestre d'harmonie

Date : dimanche 10 mars - 15h
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par l'orchestre d'harmonie de Beauvoir sur Mer

Concours Triplette 55 ans et +

Date : mardi 12 mars
Lieu : Boulodrome
Organisé par la Pétanque

Loto

Date : dimanche 17 mars
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par la Brun'sie

Stage Tasaka Senseï

Dates : 22, 23 et 24 mars
Lieu : Salle Omnisports
Organisé par l'Aïkido

Portes ouvertes école St Joseph

Date : samedi 23 mars
Lieu : Ecole Saint Joseph
Organisées par l'OGEC

4^{ème} Bike and Run

Date : dimanche 24 mars
Lieu : Complexe sportif
Organisé par la mairie de Beauvoir s/ Mer
Infos et inscriptions sur le site internet de la mairie

Spectacle de théâtre (troupe des Olonnes)

Date : samedi 30 mars
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par l'UNC - Soldats de France

Loto

Date : dimanche 31 mars
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par l'Océane Twirling

AVRIL 2019

Accueil des nouveaux arrivants

Date : vendredi 05 avril
Lieu : Mairie
Organisé par la mairie de Beauvoir s/ Mer

Théâtre de variétés par la troupe l'Arrêt du CAB

Dates : samedi 06 avril (20h30)
et dimanche 07 avril (15h)
Lieu : Salle Polyvalente
Organisé par l'ARSB

Vide grenier

Date : dimanche 07 avril
Lieu : Place des 3 Alexandre
Organisé par l'OGEC

Théâtre «La chambre Mandarine»

Dates : 12, 13 et 14 avril - 21h

Théâtre «Sexe et jalousie»

Dates : 19, 20 et 21 avril - 21h
Lieu : Salle Polyvalente
Organisés par le Parlange

Portes ouvertes de l'Aéro-club

Dates : 20 et 21 avril - 10h/18h
Lieu : Aéroport Beauvoir-Fromentine
Organisées par l'Aéro-club Beauvoir-Fromentine

Noce maraîchine

Date : samedi 27 avril - 20h
Lieu : Salle Polyvalente
Réservations :
02.51.68.63.44 ou 02.51.68.82.41
Organisée par le Bouquet Salaïe



La Ronde des Moulins - Vélo Belvérian

Date : dimanche 28 avril
Lieux : Maison des assos (matin)
Chemin du St Esprit (après-midi)
Organisée par le Vélo Belvérian

Retrouvez l'agenda des manifestations sur
www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Fête du Jeu de Société

4^{ème}
édition

À vos jeux, prêts, partez ! 

dimanche 3 février 2019
de 10h à 19h

Entrée libre

Jeux pour tous les âges, tournois,
ateliers pour les tout-petits de 10h à 12h,
jeux en bois géants, tombola

BEAUVOIR SUR MER
salle polyvalente



Organisée par la municipalité de Beauvoir sur Mer
en partenariat avec les associations «T'as de beaux jeux» et «Faites vos jeux 85»,
la boutique «Trop Fastoche» et en présence du RIAM de Challans Gois Communauté

Renseignements au 02.51.68.70.32 ou sur www.mairie-beauvoirsurmer.fr